

COLLECTIF DES CONTRACTUELS ET TEMPORAIRES

APPEL A SIGNATURES

Notre Collectif vise à mobiliser les personnels contractuels et temporaires, une ressource humaine si utile à notre institution, dans un contexte budgétaire déprimé.

Nos institutions affichent ouvertement leur volonté non seulement de continuer à utiliser ce personnel mais d'accroître aussi son poids.

L'utilisation de ce personnel fournit, selon des hauts responsables de la Commission (Secrétariat général et Commissaire) un apport essentiel au bon fonctionnement de l'institution. On lui reconnaît sur base de leur apport le droit de bénéficier de perspectives de carrière et de mobilité, ainsi que d'une chance raisonnable d'accéder à la fonction publique de manière permanente.

Les revendications ci-dessous traduisent cette approche politique et permettront d'améliorer la situation du personnel contractuel et temporaire précaire, ainsi que de réussir sa mobilisation, en vue de les proposer :

- D'une part à l'institution au moment où elle entreprend une évaluation de son fonctionnement à travers la mise en place du groupe de haut niveau conduit par Mme Catherine Day.
- D'autre part aux organisations syndicales qui entreprennent elles même une contribution aux travaux de ce groupe.

Nous appelons toutes les catégories du personnel à manifester leur soutien, l'unité du personnel est le meilleur garant pour défendre son statut et ses conditions de travail. Soyons solidaires.

Si vous êtes d'accord avec ce qui suit, que vous soyez fonctionnaire (AST-SC/AST/AD), temporaire ou contractuel merci de nous envoyer votre accord par retour à ce courriel ou à l'adresse suivante : REP-PERS-COLLECTIF-DES-CONTRACTUELS@ec.europa.eu

1. Le personnel à durée déterminée

- Un reclassement automatique, dans le même groupe de fonction, de tous les contractuels après 3 ans de contrat, avant leur prolongation pour 3 années supplémentaires.
- Possibilité d'obtenir, après au maximum 6 ans d'agent contractuel, au maximum 6 ans d'agent temporaire, et inversement, selon des modalités à définir, soit un total qui peut monter à 12 ans et donc ouvrir des droits à pension.
- Réforme de la règle administrative anti-cumul qui limite la présence des AC et des AT à 7 ans sauf exception, pour permettre la succession de contrat d'agent contractuel en agent temporaire.
- L'organisation de 3 concours internes de titularisation en 6 ans, pour les agents contractuels avec une ancienneté pour y participer de 2 ans.
- L'organisation de 1 concours interne de titularisation chaque année pour les agents temporaires. L'ancienneté est requise pour les agents temporaires est de 1 an, donc 5 concours en 6 ans.
- L'organisation de 2 concours internes sur 5 ans pour les temporaires et les fonctionnaires, qui permettent à la fois d'accélérer le passage de grade et, le cas échéant, la titularisation.
- Droit pour tous les enfants scolarisés dans les écoles européennes depuis au moins 2 ans, de terminer leur cycle (maternelle, primaire ou secondaire) gratuitement si leur parent qui travaille dans les institutions arrive au terme de leur contrat et ne parvient pas à le renouveler.
- Amélioration des mécanismes permettant la mobilité interinstitutionnelle (établissement d'un marché de l'emploi interinstitutionnel)

2. Le personnel à durée indéterminée dans les offices, le hors-union et les bureaux de représentation

- Organisation de passage de groupe de fonction (passer de GFI à GFII, de GFII à GFIII etc.)
- Possibilité de participation aux concours internes de titularisation de façon régulière.

- Organisation de passage d'AC en AT
- Amélioration des mécanismes permettant la mobilité interinstitutionnelle (établissement d'un marché de l'emploi interinstitutionnel)
- Accroissement de la durée de la présence au siège, du personnel contractuel dans le hors Union (6 ans au lieu de 4 ans actuellement)

3. Les agences exécutives

- Organisation de passages de AC en AT
- Transformation des agences en offices, donnant le droit au personnel contractuel et temporaire à la participation aux concours internes de titularisation et à la mobilité au sein des services des directions générales de la Commission.
- Amélioration des mécanismes permettant la mobilité interinstitutionnelle (établissement d'un marché de l'emploi interinstitutionnel)

4. Les agences décentralisées

- Introduction d'une proportion de fonctionnaires lorsqu'elle n'existe pas, ce qui favoriserait les passages de AC en AT et d'AT en AD.
- Passages de catégories pour le personnel AC et AD
- Mise en place de services centraux cogérées avec la Commission pour prendre en charge pour l'ensemble des agences les services de lutte contre le harcèlement, d'organisation de la mobilité, d'enquêtes disciplinaires etc.)

5. Création d'offices

Non seulement au JRC mais aussi au Parlement européen permettant à certains contractuels :

- De bénéficier de contrats à durée indéterminée
- De passer de de FGI à FGII etc, sans perdre leur contrat à durée indéterminée puisque les offices le permettent

En effet, aujourd'hui des contractuels au JRC et au PE qui auraient pu être à durée indéterminée dans un office ne le sont pas car leur institution ou service ne créent pas d'office.

Cette liste de revendications a pour objectif d'être prise en compte dans le dialogue social. Ces revendications sont compatibles avec le statut actuel et ne nécessitent pas une réforme du statut. Une telle réforme ne garantirait pas que ces revendications seraient prises en compte, alors que le risque d'une révision à la baisse des dispositions actuelles (retraites, promotions, rémunérations...) est quasi certain.

Nous pensons qu'une réflexion sur le fonctionnement de nos institutions ne peut pas se faire sans l'implication du personnel, d'où notre démarche.

Nous considérons que quel que soit le service dans lequel ils travaillent et quelle que soit leur situation particulière les AC et AT doivent bénéficier comme tous les agents, de perspective de carrière et de mobilité.

Nous demandons à tout le personnel de se montrer solidaire et de signer cet appel.

L'unité du personnel, la solidarité intercatégorielle fait notre force.